



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 9 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le lundi 30 octobre 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		J.F. CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		I. JARRIAND	X
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Annie	GEORGES (Suppléante)	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		J.J. BAZIN	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

168-2023 RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS ITINERANTS

Rapporteur : Rémy Saint Germain

Le marché de gestion de l'aire d'accueil des citoyens itinérants située à Montmélian et Porte de Savoie, conclu avec la société SAINT NABOR SERVICES depuis le 01/01/2019, arrive à son terme le 31/12/2023. Il convient de procéder à son renouvellement.

La procédure de passation du marché public a été engagée sous forme d'appel d'offres ouvert (article R.2124-2, 1° du Code de la Commande Publique) sur le profil acheteur de la Communauté de communes www.marches-securises.fr le 7 juillet 2023. Un avis de publicité a été diffusé dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de dépôt des offres a été fixée au 15 septembre 2023 à 12h00.

Le marché est passé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Une seule entreprise a remis une offre : SAINT NABOR SERVICES.

Les caractéristiques de cette prestation de service sont les suivantes :

- Mission d'accueil et de gestion locative des sites : accueil et information des usagers, perception des cautions, des redevances et du paiement des fluides, gestion des dossiers administratifs, etc.
- Entretien courant des installations et travaux de réparation : nettoyage quotidien des parties communes et des abords des aires, entretien des espaces verts, maintenance et réparation du patrimoine de l'aire
- Respect des dispositions réglementaires en matière de séjour et de règlement intérieur
- Procédure de suivi de l'activité : comptes rendus réguliers permettant d'apprécier le niveau de qualité de la prestation, etc.
- Facturation mensuelle selon un prix forfaitaire.

Lors de la Commission d'appel d'offres (CAO) du 12 octobre 2023, l'analyse de l'offre reçue a été présentée. Les membres de la Commission ont considéré qu'elle était en conformité avec les critères de notation prévus au règlement de consultation et ont donc décidé d'attribuer le marché à la société SAINT NABOR SERVICES pour un montant de 325 800,00 € HT pour 5 ans.

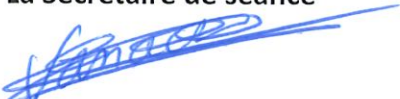
Vu le procès-verbal de la CAO du 12 octobre 2023 et l'analyse de l'offre conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la CAO de retenir l'entreprise SAINT NABOR SERVICES en tant que titulaire du marché de gestion de l'aire d'accueil des citoyens itinérants à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 5 ans ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec l'entreprise SAINT NABOR SERVICES, et toutes pièces utiles au dossier, conformément à la décision de la CAO, comme énoncé ci-dessus ;
- **APPROUVE** le montant du marché à 325 800,00 € HT ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget principal pour les années 2024 à 2028.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAIS